

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

32

Nombre de votants :

32

Date de convocation :

3 février 2016

Date d'affichage :

16 février 2016

L'AN deux mille seize, le 9 février 2016 le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 3 février, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

PRESENTS :

MM. BOISSET, BONNET, BOUCHET, CERLES, Mme CHIESA, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL (à partir de la question n° 5), FLORI-DUTOUR, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, Mmes LARRIEU, MACHANEK, MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PAULET, PERGET, Mmes PICHARD, RAMBAUX, MM. RESSOUCHE, ROUX, VERMOREL.

ABSENTS :

M. Serge BIONNIER, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Laurent PAULET

Mme Séverine CHANIER, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Michèle GRENET

Mme José DUBREUIL, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Boris BOUCHET jusqu'à la question n° 4

M. Stéphane FRIAUD, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Pierrette CHIESA

M. Jacques LAMY, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Vincent PERGET

M. Jean MAZERON, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Jackie DIOGON

Mme Marie-Hélène SANNAT, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Pierre CERLES

Mme Michèle SCHOTTEY, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Nicole PICHARD

Mme Catherine VILLER, Conseillère Municipale

absente

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Yannick BONNET

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 FEVRIER 2016**

QUESTION N° 11

OBJET : Programme de construction d'une cuisine centrale et de mise en conformité des satellites : demande d'aide au titre du Fonds d'intervention communal 2016-2018 porté par le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme

RAPPORTEUR : Nicole PICHARD

Question étudiée par la commission n° 3 « Qualité de vie et animation » qui s'est réunie le 27 janvier 2016

Le programme de construction de la nouvelle cuisine centrale et de réhabilitation des satellites de restauration dans les écoles, évalué à 1 984 140 € HT, comprend :

- la construction d'une nouvelle cuisine centrale dédiée à la restauration scolaire sur un terrain appartenant à la Commune au cœur de la Zone d'activité du Maréchat.
- la réhabilitation des satellites de restauration dans les écoles de la Ville, soit 4 satellites (2 à René Cassin, 1 à Pierre Brossolette, 1 à Jean Rostand). Le satellite de Maurice Genest est mis en conformité dans le cadre du programme global de restructuration de l'école.

La mise en service de la cuisine centrale est programmée pour septembre 2017. La phase opérationnelle de ce programme devrait débuter au deuxième semestre 2016. Elle est précédée des opérations de programmation et d'étude du projet.

Ce projet est calibré à 1500 repas/jour évolutif à 2000 repas/jour pour une éventuelle évolution de l'outil vers une logique intercommunale.

Le programme d'investissement portant construction de cette nouvelle cuisine centrale et la réhabilitation des satellites de restauration pourrait faire l'objet d'une subvention au titre du Fonds d'Intervention Communal 2016-2018 porté par le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme.

L'aide départementale est fixée de la façon suivante : la dépense éligible sur les trois années est plafonnée à 1 million d'euros HT, à laquelle un taux d'intervention de 25%, pondéré par le coefficient de solidarité, de 0.83, est appliqué. Pour cette opération cela représente une somme de 166 000 € de subventionnement. Il convient de préciser qu'un seul programme ne peut bénéficier de plus de 80% de l'enveloppe du FIC, hors part exceptionnelle.

COMMUNE DE RIOM

De même, au titre du FIC 2016-2018, et compte tenu de son importance, le programme de construction d'une nouvelle cuisine centrale et la réhabilitation des cuisines des satellites peut être présenté au titre de l'enveloppe « projets bâtimentaires exceptionnels ».

En effet, la conduite de ce programme répond notamment à un objectif d'optimisation technique et fonctionnelle du service public de restauration scolaire tout en répondant aux normes réglementaires en vigueur en matière de restauration collective, d'hygiène, d'accessibilité et de sécurité. Cette aide peut atteindre la somme de 207 500 €.

Aussi, il est proposé à l'assemblée d'approuver la demande d'aide au titre du Fonds d'Intervention Communal 2016-2018 pour le programme d'investissement portant construction d'une nouvelle cuisine centrale et réhabilitation des satellites de restauration, ainsi que le plan de financement prévisionnel dudit projet.

Le plan de financement* intègre également le subventionnement escompté au titre de la DETR 2016 :

Coût estimatif du projet		1 984 140 € HT
Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux	Etat	441 060 € HT
Fonds d'Intervention Communal	CD 63	166 000 € HT
Fonds d'Intervention Communal part exceptionnelle	CD 63	207 500 € HT
Part prise en charge par la Commune	Commune de Riom	1 169 580 € HT

*Ce plan de financement prévisionnel peut évoluer en fonction des critères d'attribution de la Dotation budgétaire de soutien à l'investissement des communes 2016 au titre de laquelle une demande d'éligibilité a été faite.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver le dépôt de la présente demande de subvention au titre du Fonds d'Intervention Communal 2016-2018 ainsi que le plan de financement prévisionnel du programme d'investissement portant construction d'une nouvelle cuisine centrale et réhabilitation des satellites de restauration.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 9 février 2016

**Le Maire,
Président de Riom Communauté,**

signé

Pierre PECOUL

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20160209-DELIB160211-DE
Date de télétransmission : 15/02/2016
Date de réception préfecture : 15/02/2016

RIOM